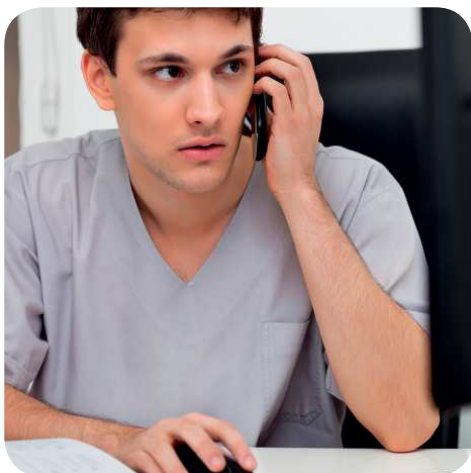




Rapport 2016

1 janvier - 31 décembre



Convention du 2 juin 2015 entre le
Centre Antipoisons et le Grand-Duché de
Luxembourg



antigif
centrum
centre
antipoisons

8002 5500

Centre Antipoisons

Hôpital Militaire Reine Astrid
Rue Bruyn 1 - 1120 Bruxelles

Administration

t 02 264 96 36

f 02 264 96 46

e-mail info@poisoncentre.be

www.poisoncentre.be

Directrice générale
Dr. Martine MOSTIN

Directrice administrative
Anne-Marie DESCAMPS





TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION.....	5
2. PROFIL DES APPELS PROVENANT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.....	9
2.1. Nombre et provenance des appels	9
2.2. Nombre de victimes par classe d'âge.....	11
2.3. Produits en cause.....	12
2.4. Circonstances des intoxications.....	14
2.5. Lieu des intoxications.....	16
2.6. Avis donné par le Centre	17
3. ACTIVITE DU SITE WEB.....	19
4. CONCLUSION	21





INTRODUCTION

Depuis la création du Centre Antipoisons belge en 1964, les médecins du Grand-Duché ont toujours pu faire appel à la permanence du Centre. Le numéro du Centre Antipoisons n'était pas diffusé dans le public et les produits mis sur le marché au Grand-Duché ne devaient pas être déclarés au Centre belge.

Fin 2013, à l'initiative du Ministère de la Santé luxembourgeois, des contacts ont été pris pour étudier une collaboration structurée sous forme de convention entre le Centre Antipoisons belge et le gouvernement du Grand-Duché.

Ces contacts ont abouti à un accord signé le 2 juin 2015 pour une période de cinq ans. Cette collaboration comporte plusieurs volets :

- l'accès pour toute la population luxembourgeoise à la permanence téléphonique du Centre Antipoisons dont les langues de communication sont le français, le néerlandais et l'anglais.
- l'introduction dans la base de données du Centre Antipoisons des données concernant les médicaments, mélanges dangereux, produits phytopharmaceutiques et biocides sur le marché luxembourgeois.
- la désignation du Centre Antipoisons comme organisme compétent pour recevoir les informations transmises conformément à l'article 45 du règlement EC 1272/2008 (dit règlement CLP) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges dangereux.

Suite à la signature de l'accord, le gouvernement du Grand-Duché a pris les dispositions nécessaires pour transmettre au Centre Antipoisons les données concernant les produits mis sur le marché luxembourgeois :

- le ministère de l'Agriculture, de la viticulture et de la protection des consommateurs a organisé la transmission régulière des données sur les produits phytopharmaceutiques (pesticides à usage agricole). Ce fichier est mis à jour tous les trois mois. En 2016, 38 nouvelles compositions de produits phytopharmaceutiques ont été transmises au Centre Antipoisons.
- l'administration de l'environnement a adressé un courrier aux détenteurs d'autorisation pour les produits biocides pour les avertir de leur obligation de déclarer la composition de leurs produits au Centre belge. Le nombre de biocides déclarés en 2016 est de 71.
- le ministère de la santé s'est chargé de transmettre la liste des médicaments sur le marché luxembourgeois ainsi que la composition et la localisation du stock d'antidotes disponibles au Grand-Duché.
- un numéro de téléphone a été mis en place pour permettre aux citoyens luxembourgeois d'accéder gratuitement à la permanence d'information 8002-5500.





Tableau : Produits déclarés au Centre Antipoisons

TYPE DE PRODUIT	NOMBRE
Pesticides	38
Biocides	71
Mélanges dangereux	84
Autre	16
TOTAL	209

Du côté du Centre Antipoisons, des formulaires ont été mis en ligne pour permettre aux entreprises de déclarer leurs produits mis sur le marché au Luxembourg. Entre le premier janvier et le 31 décembre 2016, le Centre Antipoisons a reçu 209 déclarations de produits.

Sur l'ensemble de l'année 2016, la composition du produit n'a pas été immédiatement retrouvée dans la base de données du Centre pour 8 appels.

Il s'agissait de 2 médicaments allemands, 3 produits d'entretien (2 produits allemands et un provenant des Pays-Bas), 1 peinture acrylique (Allemagne), 1 primer à usage professionnel (Allemagne), 1 savon en spray (Pays-Bas). Trois de ces produits sont des mélanges dangereux suivant la réglementation CLP.



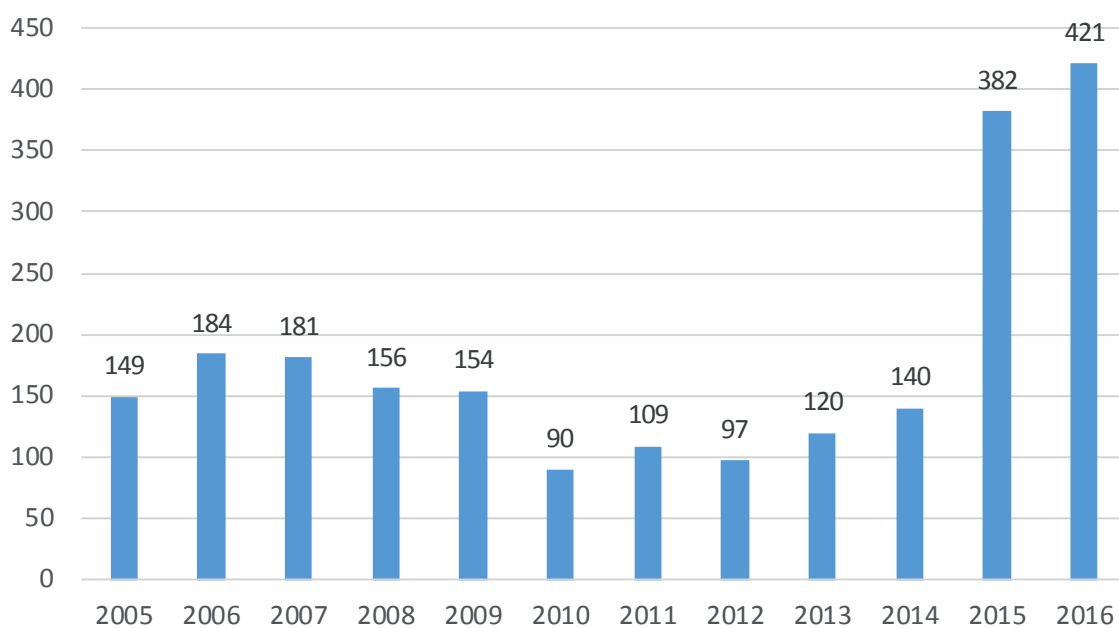
2. PROFIL DES APPELS PROVENANT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

2.1. Nombre et provenance des appels

Le nombre d'appels provenant du Grand-Duché est passé de 382 en 2015 à 421 en 2016 (+10%).

La plupart des appelants s'expriment en français (401/421). Dix appels nous sont parvenus en néerlandais, 7 en anglais et 3 en allemand.

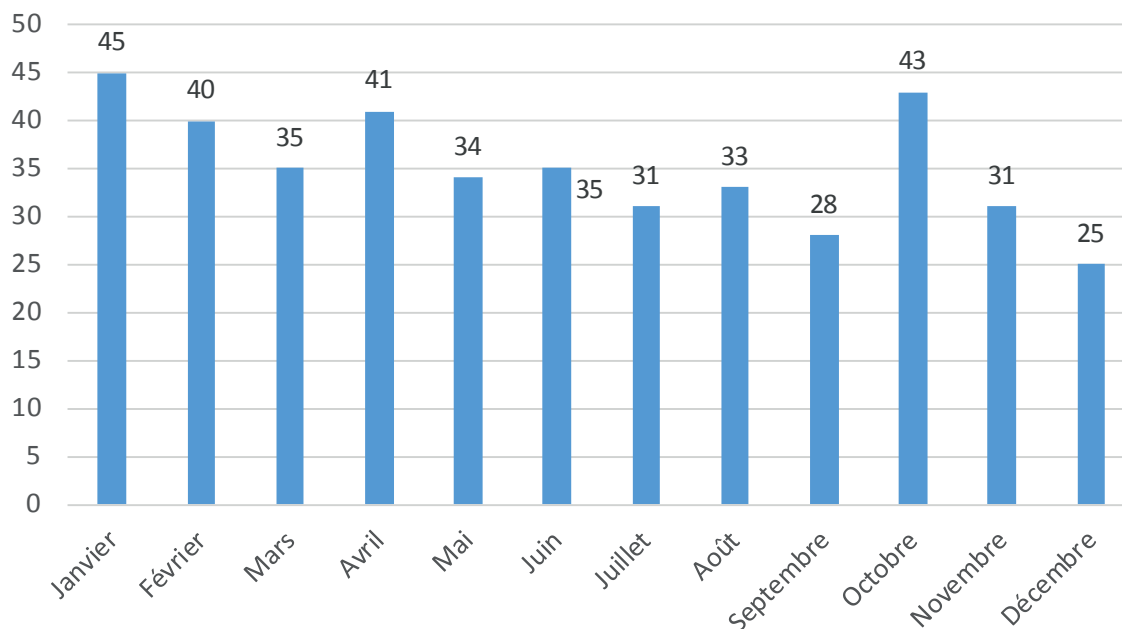
Graphique 1: Nombre d'appels par an



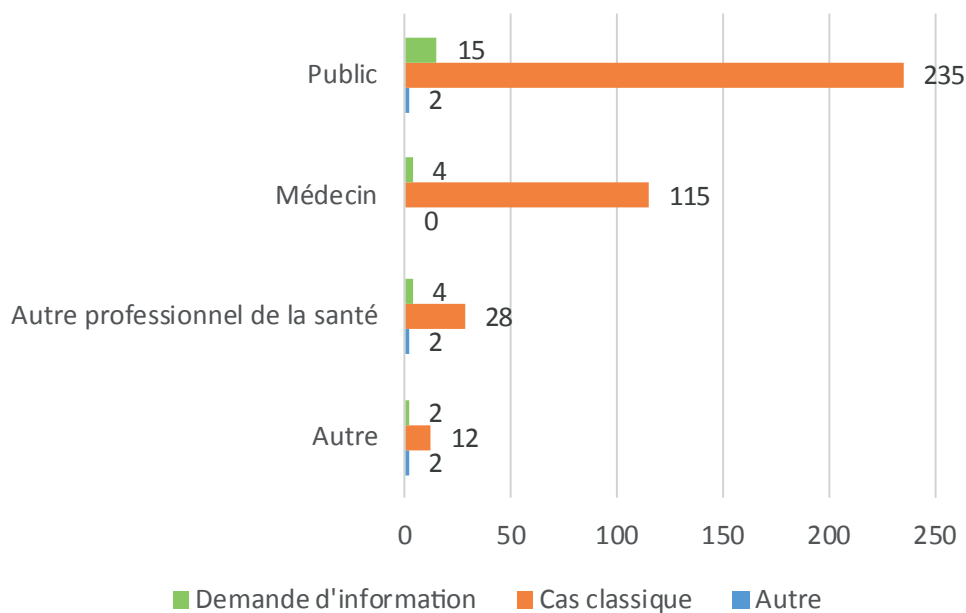
Le graphique 1 donne l'évolution du nombre d'appels par an depuis 2005.

La répartition mensuelle des appels pour l'année 2016 est reprise sur le graphique 2.

Graphique 2 : Répartition mensuelle des appels



Graphique 3 : Motif de l'appel par type d'appelant



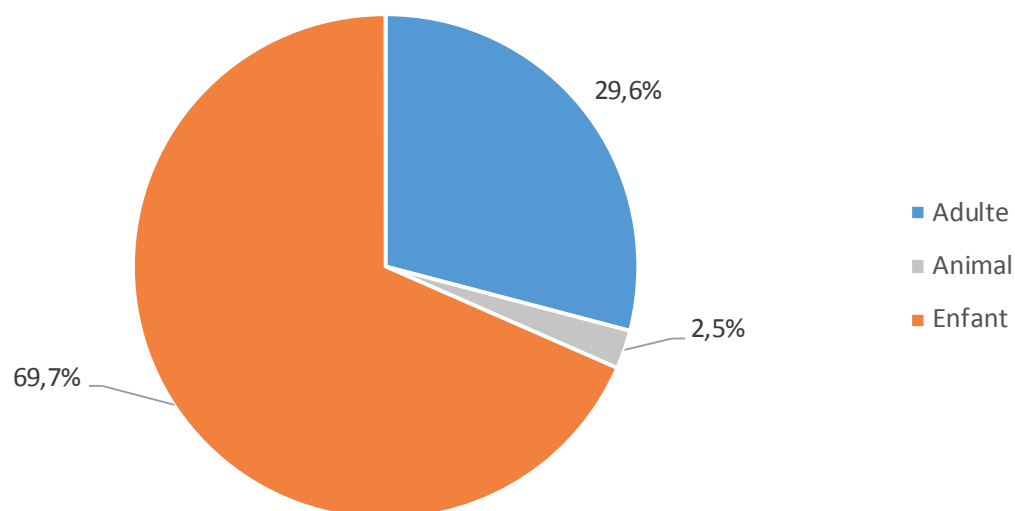
Sur les 421 appels reçus en 2016, 390 (92,6%) sont des demandes d'informations en urgence suite à un contact avec un produit (appels dits « classiques »). Les 31 autres appels concernent des demandes diverses (information,...).

Sur les 390 appels classiques, 235 (60,2%) proviennent du public et 143 (36,6 %) de professionnels de la santé (115 médecins, 14 infirmiers, 9 pharmaciens et 5 vétérinaires). Il s'agit en majorité de praticiens hospitaliers : 103 appels proviennent d'un hôpital.

Le graphique 3 donne le motif de l'appel par type d'appelant pour les 421 appels reçus en 2016.

2.2. Nombre de victimes par classe d'âge

Graphique 4 : Type de victime

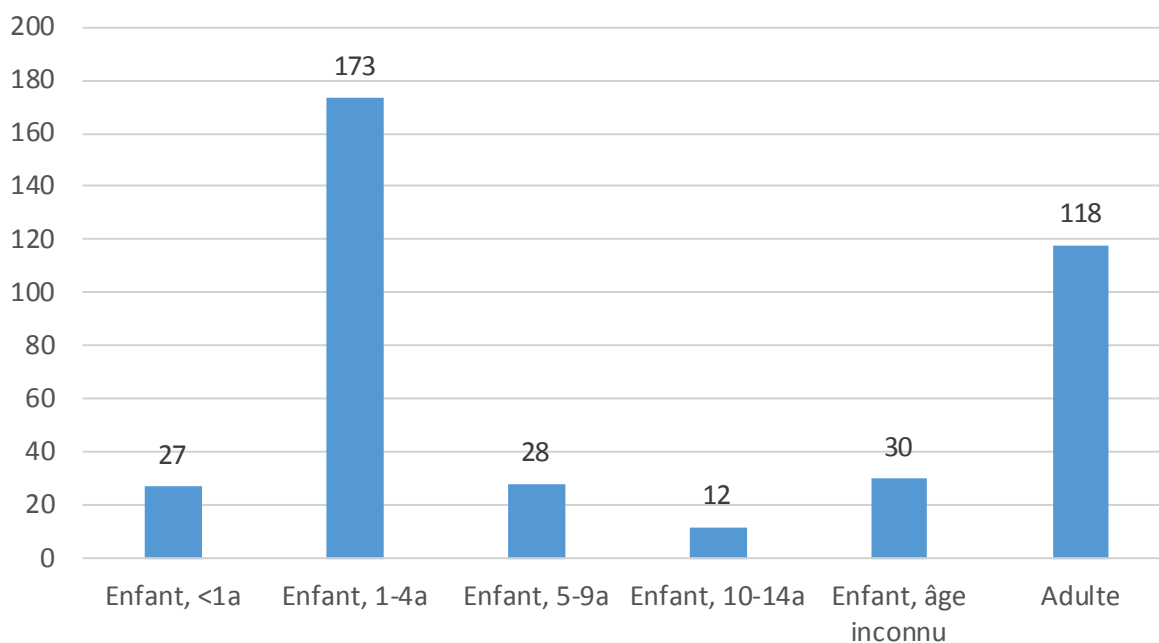


Les 390 appels classiques concernent 118 adultes et 249 enfants.

Ce sont les enfants de moins de 5 ans qui sont les plus exposés au risque d'intoxication : 80% des enfants sont âgés de moins de cinq ans.

Dix appels concernent des animaux domestiques, 7 chiens et 3 chats.

Graphique 5 : Répartition des victimes par classe d'âge

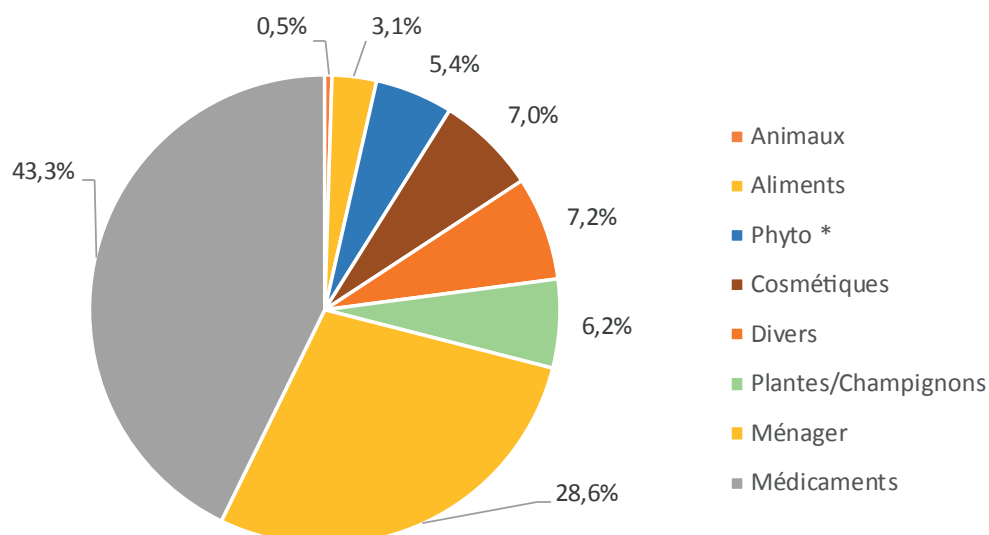


Les graphiques 4 et 5 présentent la répartition des victimes par type et par classe d'âge.

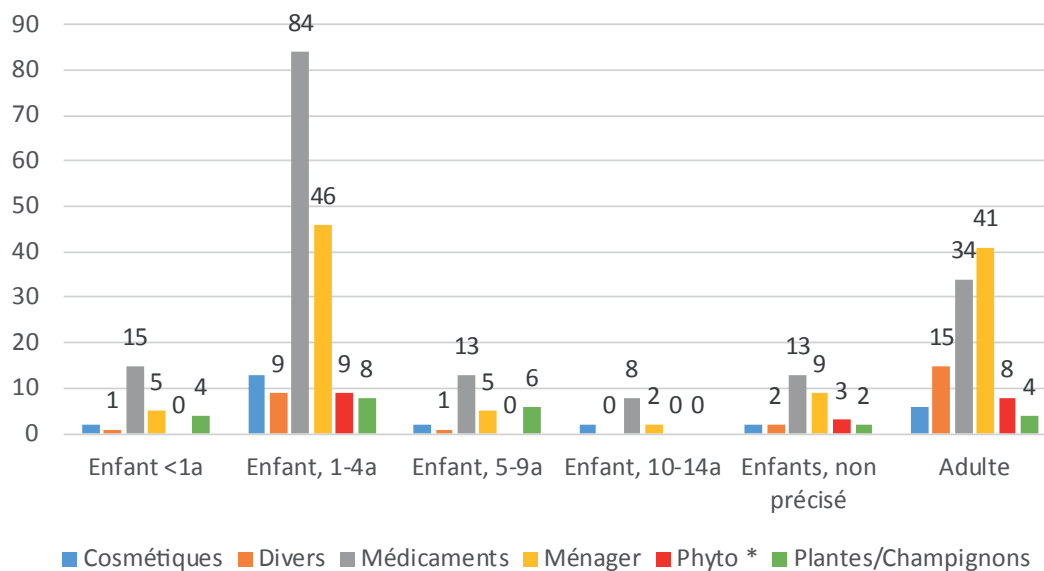
2.3. Produits en cause

Les médicaments et les produits ménagers sont les principales causes d'appel au Centre Antipoisons (graphiques 6 et 7).

Graphique 6 : Type d'agents



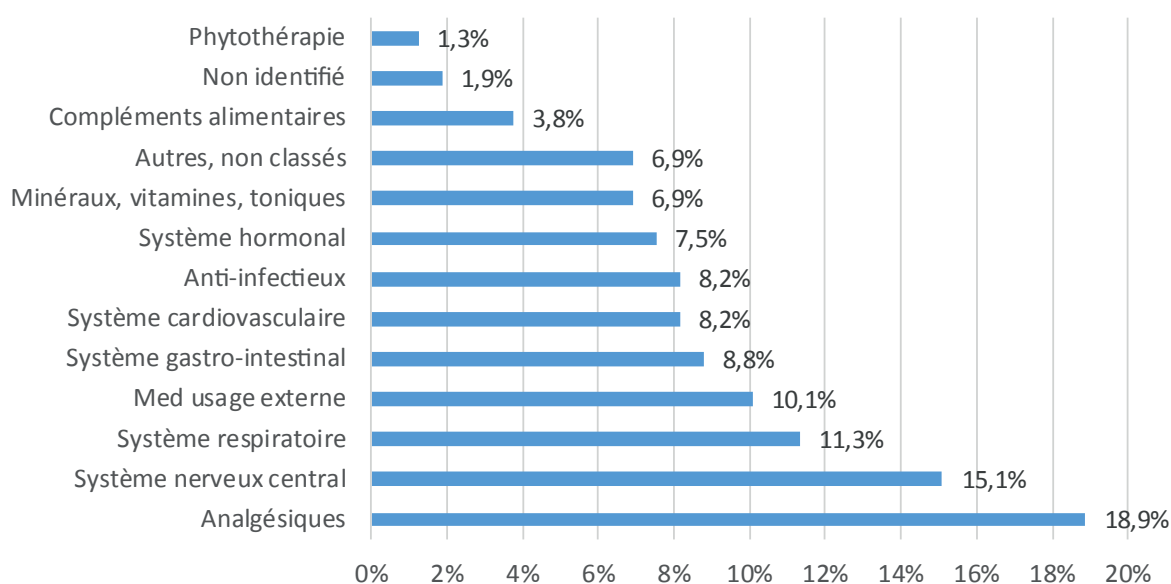
Graphique 7 : Répartition des agents par groupes d'âge



* Pesticides, biocides, engrais

Le graphique 8 présente la distribution des médicaments par catégorie suivant le classement du répertoire commenté des médicaments publié par le CBIP (centre belge d'information pharmaco thérapeutique). Les principales catégories de médicaments impliquées dans les appels sont les analgésiques (paracétamol, anti-inflammatoires, analgésiques narcotiques), les médicaments du système nerveux central et les médicaments du système respiratoire : ces trois catégories représentent 45% des appels pour médicaments.

Graphique 8 : Répartition des médicaments par catégorie

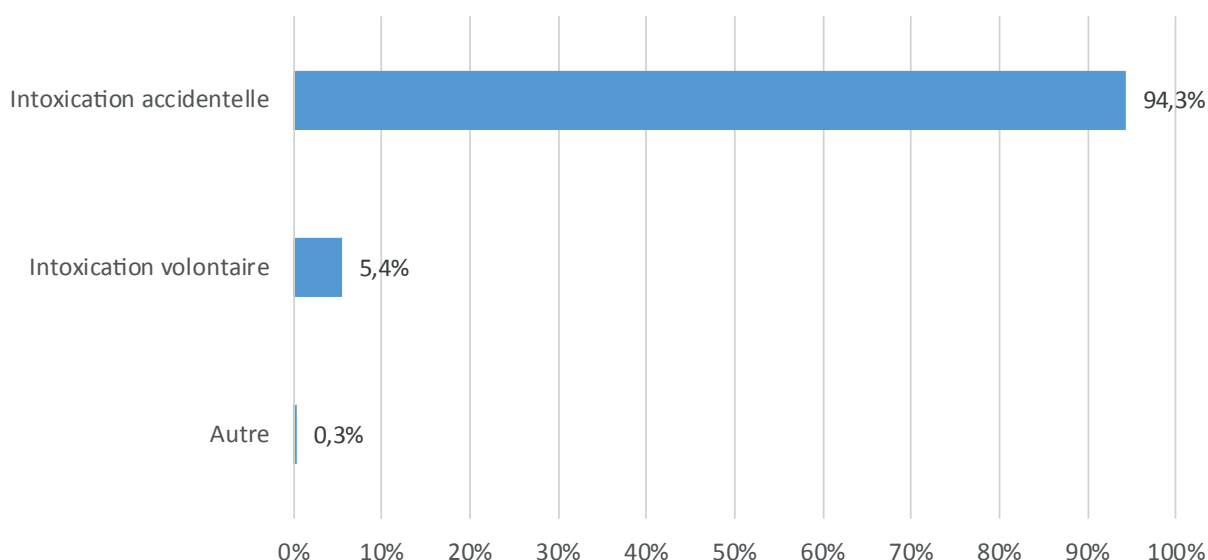


2.4. Circonstances des intoxications

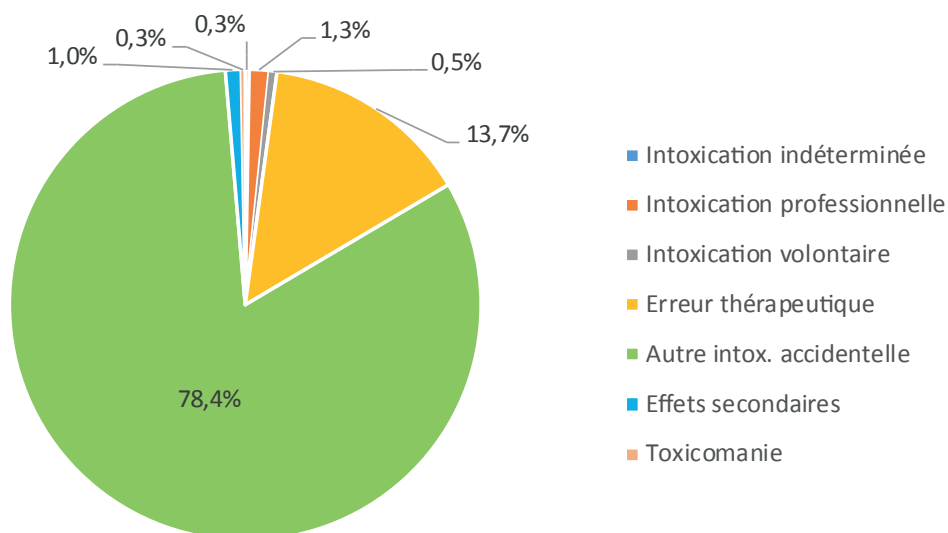
La grande majorité des appels font suite à un accident (graphiques 9 et 10).

Plus d'un accident sur dix est une erreur thérapeutique (erreur dans l'administration ou la prise de médicaments). Il s'agit surtout de surdosages et d'erreurs de produit.

Graphique 9 : Circonstances des intoxications

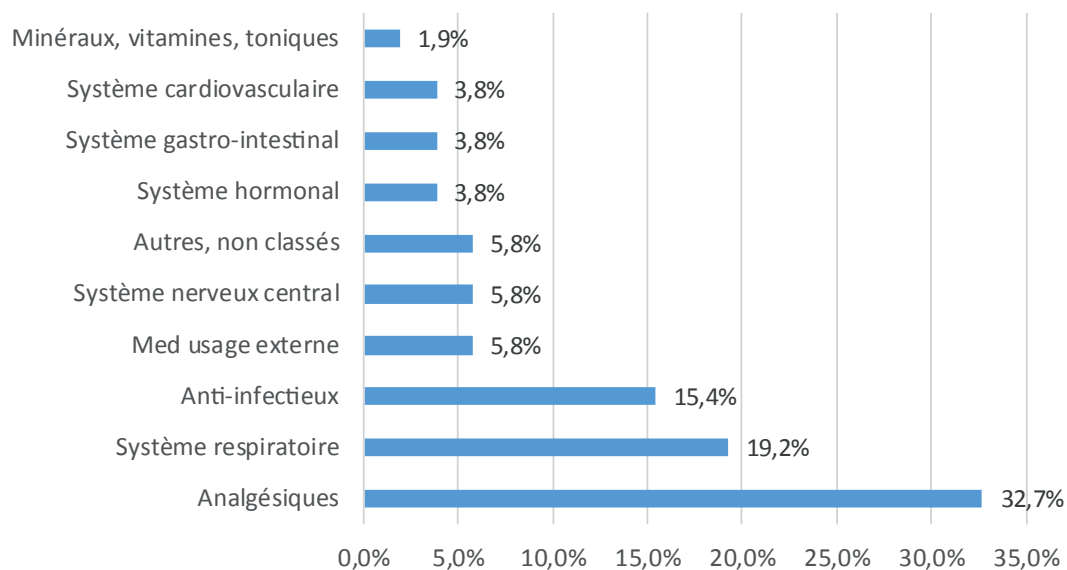


Graphique 10 : Circonstances des intoxications



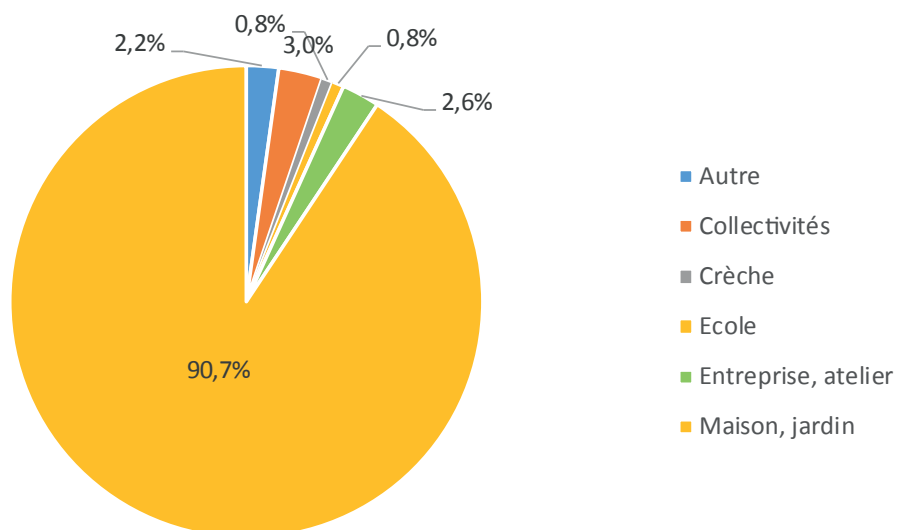
Les catégories de médicaments le plus souvent en cause dans les erreurs thérapeutiques sont présentées dans le graphique 11. Les médicaments contre la fièvre et la douleur viennent en tête. Dans cette catégorie, les anti-inflammatoires non stéroïdiens et le paracétamol sont principalement concernés. Les médicaments du système respiratoire, principalement les antitussifs, mucolytiques et expectorants représentent la deuxième cause d'erreur suivis par les antibiotiques.

Graphique 11 : Erreurs thérapeutiques – Catégories des médicaments



2.5. Lieu des intoxications

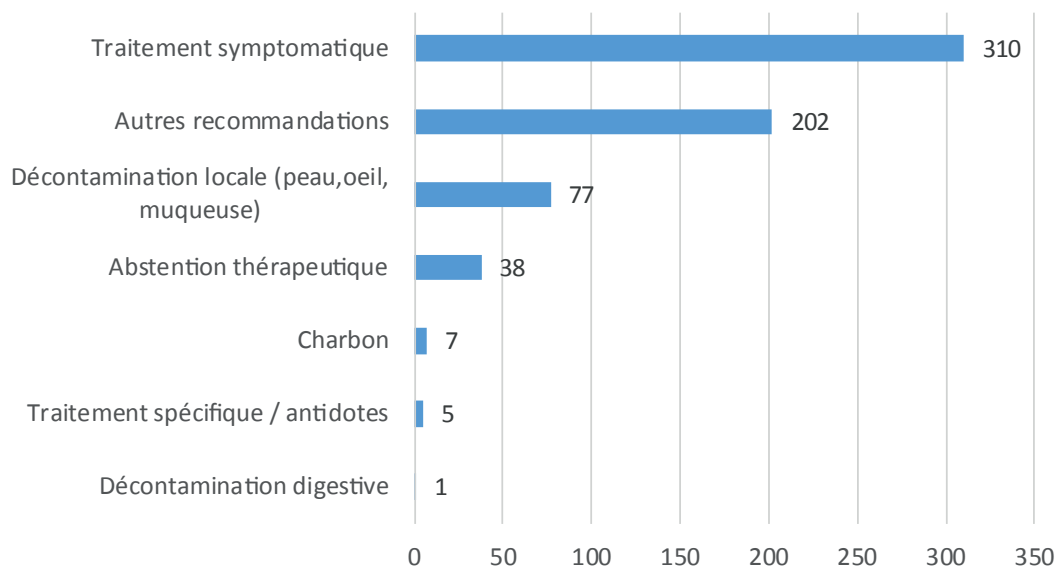
Graphique 12 : Lieu des intoxications



La plupart des intoxications sont des accidents domestiques.

2.6. Avis donné par le Centre

Graphique 13 : Avis donné par le Centre



Le traitement de la plupart des intoxications est symptomatique. Il est rare de devoir faire appel à un traitement spécifique ou à un antidote. Le recours à un antidote proprement dit a été envisagé 5 fois pour deux intoxications aux benzodiazépines, une exposition au mercure, une intoxication aux bêta-bloquants et une morsure de serpent exotique.



3. ACTIVITE DU SITE WEB

En 2016, le site web du Centre Antipoisons a reçu 2.314 visiteurs uniques provenant du Grand-Duché.

En 2015 les pages destinées aux entreprises concernant la manière de déclarer les produits dangereux au Centre Antipoisons avaient été les plus consultées.

En 2016, les pages les plus consultées ont été la page d'accueil ainsi que les pages sur les piqûres de guêpe, l'intoxication du chien par le chocolat et les chenilles processionnaires.



4. CONCLUSION

Le nombre d'appels total d'appels a augmenté de 10% par rapport à 2015. Toutefois, si l'on compare le nombre d'appels reçus durant le deuxième semestre 2016 à celui du deuxième semestre 2015, on constate que l'effet d'annonce suite à la signature de la convention en juin 2015 s'est dissipé: le nombre d'appels a diminué de 15%. Il serait sans doute utile de relancer une information du public sur l'accès gratuit aux services du Centre Antipoisons.

Le profil des appels est resté sensiblement le même avec une majorité de demandes concernant des accidents chez le jeune enfant. Les produits les plus fréquemment en cause sont les médicaments et les produits d'entretien.

La collaboration entre le Centre Antipoisons belge et le Grand-Duché de Luxembourg en est encore à ses débuts et devrait s'intensifier dans les années qui viennent.